

## Appel à projets : Mobilités et terrains doctoraux hors contrats doctoraux TEP SIS

### Troisième édition

**Le LabEx TEP SIS finance des projets de mobilité et de terrain pour les doctorants et doctorantes encadré·es par un ou une membre de TEP SIS<sup>1</sup>, rattaché·es à l'un des laboratoires du LabEx<sup>2</sup>, dont la thèse porte sur l'une des thématiques du LabEx<sup>3</sup>.**

Une mobilité consiste en un séjour d'études dans une université étrangère. Un terrain consiste en un séjour visant à la récolte de données. Cet appel ne s'adresse pas aux personnes qui bénéficient d'un contrat doctoral TEP SIS.

#### Éligibilité :

Pour être recevable, un projet devra être porté par un doctorant ou une doctorante rattaché·e à l'un des laboratoires du LabEx, dont la thèse porte sur l'une des thématiques du LabEx et est encadrée par un membre de TEP SIS. Le financement demandé à TEP SIS ne dépassera pas 6 800 euros pour une durée maximale de six mois. Étant donné la situation incertaine due à la crise sanitaire, les dates limites du projet pourront être ajustées ultérieurement.

Par ailleurs, et à titre exceptionnel, seront examinés également des projets ne portant pas sur des terrains classiques « physiques » mais explorant des modes alternatifs d'enquête et à condition que la finalité scientifique demeure identique.

#### Dossier de candidature (4 pièces) :

1. Formulaire TEP SIS de demande de financement<sup>4</sup> renseigné précisant le cas échéant les cofinancements obtenus (**au format .docx**)

---

<sup>1</sup> Est considéré·e comme membre de TEP SIS toute personne affiliée à titre principal (*i.e.* ce qui exclu notamment les statuts d'associés et d'émérites) de l'un des laboratoires partenaires de TEP SIS et dont les travaux entrent dans le périmètre thématique et disciplinaire du LabEx (à savoir les sciences sociales et historiques du politique). Chaque unité membre tient à jour une liste des personnes concernées.

<sup>2</sup> TEP SIS fédère les unités partenaires suivantes : le CASE, le CCJ, le CEIAS, le CEMS, le CERCEC, le CERMES3, le CESPRA, le CESSP, le CETOBaC, le CMH, le CRH, l'IMAF, l'IRIS, le LIER-FYT et Mondes américains, ainsi que le CERA à l'ENA et le CFJ.

<sup>3</sup> À savoir : **A Transformation de l'État** (A1 Historicité de l'État ; A2 Fragilité de l'État ; A3 Temps politiques, discontinuités territoriales, mobilisations)

**B Politisation des sociétés** (B1 La politique au-delà et en deçà de l'État ; B2 Rapports ordinaires au politique ; B3 Légitimité et délégitimation des élites)

**C Institution du social** (C1 La construction politique des subjectivités ; C2 La structuration de l'ordre social ; C3 Différenciations sociales et inégalités)

<sup>4</sup> Ce formulaire peut être retiré sur le site [tepsis.io](https://tepsis.io) et auprès des équipes administratives des partenaires du LabEx (*cf.* liste de la note 1 *supra*). Merci de veiller à le remplir à l'ordinateur, au format docx.

2. Texte (3 pages maximum) expliquant l'importance du projet de mobilité ou de terrain dans le déroulement de la recherche et rappelant l'état d'avancement du doctorat (au format .pdf)
3. Lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse (au format .pdf)
4. Pour les mobilités uniquement : lettre d'invitation de l'établissement d'accueil (au format .pdf)

Date limite de dépôt de dossiers :

Les candidatures doivent être déposées **au laboratoire porteur le jeudi 11 mars** et, par l'équipe administrative de ce dernier, à TEPSIS le lundi 15 mars 2021 au plus tard, à l'adresse : [tepsis@ehess.fr](mailto:tepsis@ehess.fr).

Les propositions seront examinées par le comité de direction de TEPSIS le jeudi 25 mars 2020.